



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 488, chemin des Patriotes Sud (lot 3 954 606)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2025, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 488, chemin des Patriotes Sud, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 3 954 606 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation du bâtiment à 8,58 mètres de la ligne avant du lot, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, à la grille des spécifications de la zone H-48, une marge avant minimale de 12 mètres, ce qui représente un empiètement de 3,42 mètres.

Cette demande a pour but de régulariser l'emplacement du bâtiment existant.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 mai prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 5 mai 2025 à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE
Ce 16 avril 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE